

LE CHOUVAL

>> N°2

Bulletin de la Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret

Val Dhuy Loiret

Les étapes d'élaboration d'un SAGE

- . Approbation du document final
- . Stratégie globale
- . Tendances et scénarios
- . Diagnostic
- . Etat des lieux
- . Composition de la CLE
(arrêté préfectoral)
- . Délimitation du périmètre
(arrêté préfectoral)

C'est en réunion de la CLE plénière le 29 octobre dernier à Orléans, que l'étape « diagnostic » du SAGE a été approuvée à une très large majorité.

Les membres de la CLE ont pu s'exprimer et voter sur la base de la version définitive du rapport de diagnostic. Une concertation fructueuse a permis de recueillir les remarques, qui ont ensuite été confrontées aux données scientifiques du bureau chargé de l'étude. Au final, des aménagements ont été apportés au texte (actualisation des données, compléments d'information, recentrage sur les éléments de diagnostic).

L'étape "Diagnostic" franchie avec succès !

Le diagnostic du SAGE est composé d'un document central élaboré par le bureau d'étude Géo-Hyd et de documents complémentaires permettant d'apporter un éclairage utile sur le bassin versant. Par exemple, la DDAF a réalisé une étude sur les fossés jurés, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Ville d'Orléans et Lyonnaise des Eaux France a réalisé deux études : un diagnostic des bords des cours d'eau et une analyse pédologique. L'APSL a également piloté la réalisation d'une étude par BIOTEC pour la mise en place d'opérations de génie écologique sur le Loiret domanial.

La volonté de la CLE de partager la connaissance se traduit notamment par la diffusion de ces données à l'ensemble de ses membres.

Des interrogations demeurent cependant, qui pourront être comblées par la réalisation de nouvelles études dès 2005. Par exemple, des investigations plus approfondies permettraient de quantifier les différentes sources d'apport de matières en suspension dans les rivières afin de cibler les actions pertinentes envisageables. Par ailleurs, la localisation des zones humides du bassin versant, rendue obligatoire pour respecter le SDAGE Loire-Bretagne, est prévue d'être réalisée en 2005.

La CLE vient de franchir l'étape "Diagnostic" du SAGE. Elle s'apprête désormais à engager la phase "Tendances et scénarios" qui doit déterminer une stratégie globale pour les 10 prochaines années sur le bassin versant Dhuy-Loiret en termes d'objectifs et de programmes d'actions, en cohérence avec la nouvelle directive cadre sur l'eau. Des **groupes de travail thématiques** ont notamment été créés pour favoriser la concertation tout au long du déroulement de cette nouvelle phase.



Aviron sur la Loiret



Régis REGUIGNE,
Président de la Commission Locale de L'Eau
Patrick RABOURDIN, Vice-président
Yves DUPONT, Vice-président



La portée juridique d'un SAGE

Le SAGE est un document de planification qui définit sur le long terme des objectifs de gestion des eaux et un programme d'actions pour atteindre ces objectifs. Le SAGE est élaboré par la CLE, composée pour moitié d'élus locaux, pour 1/4 de représentants des usagers et pour 1/4 de représentants de l'Etat et des établissements publics.

Le SAGE, une fois approuvé, aura une portée juridique et sera opposable à l'Administration. Ainsi, il devra être respecté par l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements et les établissements publics, sans quoi les actes pris pourraient être annulés par le juge.

S'il ne leur est pas directement opposable, les tiers (particuliers, entreprises,...) peuvent toutefois être indirectement touchés au travers des autorisations administratives qu'ils doivent solliciter, ces autorisations devant elles-mêmes être compatibles ou prendre en compte les objectifs du SAGE.

A titre d'exemple, on ne pourra pas directement attaquer devant le tribunal administratif un industriel au motif que son rejet dans le cours d'eau n'est pas compatible avec le SAGE ; en revanche, on pourra attaquer pour ce type de motif l'arrêté d'autorisation installation classée. Dans la pratique, même si un SAGE n'est pas encore approuvé, il est dans l'intérêt du pétitionnaire de se rapprocher de la CLE pour prendre connaissance des orientations du SAGE. En effet, même si une autorisation a été accordée avant l'approbation du SAGE, le Préfet pourra, par des arrêtés complémentaires, imposer la mise en

conformité des installations ou des activités avec les dispositions du SAGE dès qu'il sera approuvé (Décret du 29 mars 1993, art 42).

La loi du 21 avril 2004 renforce l'obligation des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales) d'être ou d'être rendus compatibles avec le SAGE dans un délai de 3 ans à compter de son approbation.

Pour en savoir plus, consulter le guide juridique des SAGE de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : http://www.eau-loire-bretagne.fr/d/fr_d3.htm

Les enjeux du SAGE

A l'occasion de l'adoption du diagnostic lors de la CLE plénière du 29 octobre, l'Echo du Val revient de manière synthétique sur les résultats de cette étape fondamentale de l'élaboration du SAGE. Ces derniers vous sont présentés au travers des 5 enjeux identifiés.

1. Restaurer la qualité des eaux de surface

L'évolution de la qualité des eaux de surface sur la période 1990-2003 témoigne de la fragilité du milieu aquatique. L'analyse des données indique que la qualité des eaux du Loiret dépend de celle des apports souterrains venant de la Loire (après un transit de 2 à 3 jours dans les calcaires karstiques sous le Val d'Orléans) et des apports de surface provenant du bassin versant. Le diagnostic identifie deux enjeux prioritaires sur le bassin versant : **l'eutrophisation** et les **produits phytosanitaires**. La réduction de l'eutrophisation est conditionnée par la maîtrise des apports diffus et ponctuels en **phosphore** dont l'origine est principalement liée aux rejets urbains.



Eutrophisation dans le Loiret

Le Loiret connaît un important phénomène **d'envasement**, dont on peut estimer les apports à 12 500 m³ par an environ (soit 20 000 tonnes). Leur caractérisation est nécessaire pour préciser les contributions respectives de l'agglomération, du Val d'Orléans (sols agricoles et secteurs

de berges dégradées) et de la Sologne. Ces vases contiennent des polluants, notamment du phosphore et des métaux lourds pouvant contribuer à la dégradation de la qualité des eaux de surface.

2. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Trois niveaux d'aquifère sont présents sous le périmètre du SAGE : la nappe alluviale de la Loire et la nappe des calcaires de Beauce, elle-même divisée en deux aquifères : la formation de Pithiviers et la formation d'Etampes. L'ensemble des prélèvements pour l'eau potable est réalisé dans les calcaires de Beauce, excepté les 3 forages du Val de la Ville d'Orléans qui captent également la nappe alluviale de la Loire.

Protection des 3 captages du Val d'Orléans

135 000 consommateurs sont desservis grâce à ces 3 captages. La ressource en eau captée est **vulnérable** compte tenu de leur faible profondeur (entre 17 et 35m) et des apports karstiques d'eaux de Loire infiltrées (environ 70% des apports). Pour faire face à cette vulnérabilité, des travaux de modernisation de l'usine du Val d'Orléans ont débuté mi-octobre. Ces travaux permettront de limiter les problèmes de qualité des eaux brutes (phytosanitaires) en mettant en place un traitement complémentaire par ultrafiltration. En même temps, la procédure administrative de protection des captages se poursuit et débouchera sur un programme de travaux pour la protection de la ressource.

Les autres captages d'eau potable

Les collectivités ne rencontrent pas de problème particulier en matière d'alimentation en eau potable (quantité/qualité) puisque les prélèvements s'effectuent dans des nappes bénéficiant de protections géologiques suffisantes : nappe de la craie ou nappe des calcaires de Beauce (formation d'Etampes). Mais les procédures de protection de captages ne sont pas toutes abouties (exemples de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Tigy, Vienne-en-Val).

3. Satisfaire l'ensemble des usages professionnels et de loisirs

Usages professionnels

Comme pour l'eau potable, les prélèvements pour les usages professionnels (agriculture et industrie) se font dans les **eaux souterraines** et de surface. Si les prélèvements opérés pour ces usages ne posent pas de problème en termes de volume, ils pourraient cependant avoir un impact sur la productivité des sources du Loiret, dont certaines fonctionnent en perte dans certaines conditions.

Usages de loisirs

Le Loiret est le lieu d'activités de loisirs diverses, essentiellement navigation et pêche. Pour la navigation, c'est la pratique de l'aviron qui est la plus développée, devant le canoë-kayak dont la fréquentation reste mal connue. La **concertation** entre les représentants des riverains du Loiret et ceux des activités d'aviron se poursuit pour maintenir une pratique des loisirs nautiques dans le respect des riverains et du travail des gardes rivière de l'Association Syndicale des Riverains du Loiret.

Rapportée au nombre d'adhérents des associations et au linéaire concerné, la pression de la pêche est faible dans le Val d'Orléans sur le Dhuy et ses affluents, importante sur le Loiret non domanial et très importante sur le Loiret domanial. La **pointe de Courpain** est un site patrimonial riche

où sont recensées des espèces végétales et animales remarquables, protégées aux plans régional, national ou européen. Cependant, la conservation efficace du site apparaît difficilement compatible avec la fréquentation actuelle. Celle-ci n'est toujours pas maîtrisée même si des solutions sont à l'étude par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise. La maîtrise de la fréquentation est un des objectifs de la réserve naturelle qui se met en place aujourd'hui sous l'action des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne.

4. Rechercher une plus grande diversité piscicole

La recherche d'une plus grande diversité piscicole se traduit par l'aménagement et la réhabilitation des milieux aquatiques (lit, berges, ripisylve,...).

Améliorer les potentialités biologiques des rivières amont

Dans le Val d'Orléans, les potentialités piscicoles des rivières Dhuy, Marmagne et Ousson sont faibles. L'artificialisation des cours d'eau, suite aux aménagements hydro-agricoles réalisés dans les années 1970 a entraîné leur uniformisation, limitant les zones favorables à l'habitat piscicole. Les opérations de gestion piscicoles sont inexistantes à l'exception de celles de l'Association de pêche du Goujon du Leu de Neuvy-en-Sullias. L'étude pilotée par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, actuellement menée sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant pourra proposer des solutions aux problématiques identifiées et aux usages existants.

Le diagnostic rappelle que l'amélioration des potentialités biologiques s'appuie sur le triptyque : **pratiques agricoles, entretien des cours d'eau et assainissement des collectivités**.



Station d'épuration de Vienne-en-Val

Améliorer les potentialités biologiques des rivières aval

Pour le Loiret non domanial, les potentialités biologiques sont, en l'état, faibles sur la partie amont à moyennes sur la partie aval. Elles sont limitées par les apports du Dhuy, les rejets de l'agglomération orléanaise, la qualité de l'eau aux résurgences et la qualité des sédiments dans les bassins.

Le Loiret domanial est le secteur où les potentialités sont les plus fortes. Des opérations de gestion et d'entretien sont réalisées par l'AAPPMA du Sandre Orléanais.

5. Protéger contre les inondations

Le diagnostic a mis en évidence deux types de risque d'inondation : les inondations locales liées au fonctionnement hydrologique du bassin versant et les inondations liées à une crue de la Loire.

Protéger contre les inondations locales

Le diagnostic note que l'évolution de l'occupation du sol (urbanisation et imperméabilisation dans l'agglomération), le drainage et l'entretien des cours d'eau ont modifié le fonctionnement hydraulique du bassin versant.



Les temps de réponse entre une pluie et l'arrivée des eaux dans les bassins du Loiret à l'aval sont aujourd'hui réduits et les montées d'eau sont de plus en plus **fréquentes et brutales**. A l'aval, les ouvrages (vannes et déversoirs) sont **sous-dimensionnés** pour évacuer l'ensemble des apports d'une crue décennale comme en janvier 2003.

Protéger contre les inondations liées aux crues de la Loire

Bien que la gestion du risque d'inondation par la Loire soit une problématique traitée à l'échelle plus large que le SAGE par le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature, des réflexions et des actions peuvent toutefois être menées localement. Encouragées par la crue de Loire de décembre 2003 des actions de réduction de la vulnérabilité des populations, des entreprises, des exploitations agricoles et des équipements sont à l'étude et la mise en place des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et de plans de secours opérationnels se poursuit dans les communes.

Des groupes thématiques

A l'occasion de l'adoption du diagnostic du SAGE en séance plénière de la CLE, des groupes thématiques ont été créés autour des enjeux. Ces groupes de travail sont composés de membres volontaires de la CLE et de certains experts invités ponctuellement selon le sujet traité. Trois groupes ont donc été créés en regroupant certains enjeux :

Groupes	Enjeux
Groupe "Qualité des eaux"	- Restauration de la qualité des eaux de surface et souterraines - Sécurité de l'approvisionnement en eau potable
Groupe "usages et diversité des milieux aquatiques"	- Satisfaction des usages professionnels et de loisirs - Recherche d'une plus grande diversité piscicole
Groupe "Inondations"	- Protection contre les inondations locales et liées aux crues de la Loire

Ces groupes se sont réunis courant novembre et ont présenté des projets pilotes qui ont été examinés par le bureau de la CLE en décembre. Ils seront amenés à se réunir de nouveau en 2005 pour :

- Suivre le déroulement de l'étude "Tendances et scénarios" du SAGE
- Travailler sur l'élaboration d'un programme d'actions pour le contrat de bassin du Loiret.

Si vous souhaitez participer à l'un ou plusieurs de ces groupes thématiques en 2005, contactez Olivier MASSAT par téléphone au : 02-38-78-76-11 ou par mail : omassat@agglo-orleans.fr.

Le diagnostic complet est téléchargeable sur les pages dédiées à la CLE sur le site de l'Agglo : <http://www.agglo-orleans.fr> (rubriques "vivre" puis "développement durable" puis "CLE" et "Actualités").



Un contrat de bassin pour le Loiret, avec la Région Centre

Préoccupé par les problèmes de gestion de la ressource en eau et des altérations que peuvent subir nos rivières, le Conseil régional s'est doté d'un outil d'intervention pour l'eau : **le contrat régional de bassin**. Cet outil a pour vocation d'aider les acteurs de l'eau (collectivités, riverains, agriculteurs, pêcheurs, associations,...) à mettre en œuvre des projets de restauration et de gestion globale de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. C'est le cas pour le bassin versant Dhuy-Loiret.

Dans ce cadre, la Région a développé un partenariat avec les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie avec lesquelles une convention a été signée dès 2000.

Les contrats régionaux de bassins versants anticipent ainsi la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, pour atteindre le bon état des eaux avant l'échéance de 2015. Par ce dispositif, la Région veut démontrer la pertinence de la gestion concertée de la ressource à l'échelle du bassin versant, car c'est seulement par une approche globale qu'il est possible d'agir durablement pour restaurer la qualité des eaux.

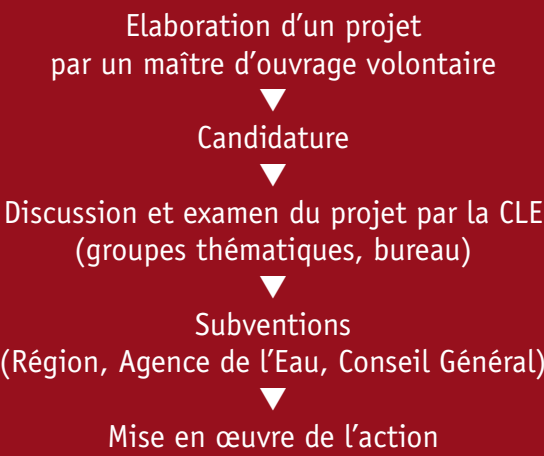
Les actions aidées à ce titre par la Région s'inscrivent dans une logique de développement durable comme par exemple :

- l'élimination des pollutions à leurs sources,
- la réduction de la vulnérabilité vis à vis du risque d'inondation par la prévision et la prévention et non uniquement par la protection,
- l'économie de la ressource disponible et le partage de l'eau,
- la conciliation des différents usages vitaux, économiques ou de loisir.

Trois contrats régionaux de bassins versants ont été engagés, sur le Loiret, sur le Beuvron, et sur la Cisse. Sur le bassin du Loiret, la Région s'est engagée au côté du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et avec tous les membres de la CLE pour mettre en œuvre dès maintenant un contrat régional de bassin versant.

Suite au diagnostic réalisé sur le bassin, il appartient à tous les acteurs de l'eau, dès maintenant, de proposer et de mettre en œuvre des actions pour résoudre les problèmes identifiés. Ainsi des projets concrets seront examinés par la CLE, et pourront être subventionnés pour une mise en œuvre à partir de l'année 2005.

Madame Agnès THIBAL
Vice-Présidente de la Région Centre
en charge de l'environnement, du développement durable et de la Loire.



Pour en savoir plus ou pour vous aider à formaliser votre projet, vous pouvez contacter :

Olivier MASSAT, Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, Animateur de la CLE
Tél. : 02.38.78.76.11
Mail : omassat@agglo-orleans.fr

Géraud de Saint-Albin, Conseil Régional du Centre
Chargé de Mission
Tél. : 02.38.70.32.42
Mail : geraud.de-saint-albin@regioncentre.fr

La prochaine étape : un nouveau défi à relever par la CLE

La nouvelle étape « Tendances et scénarios » du SAGE doit, in fine, doter la CLE d'une stratégie à long terme. Cette étape comporte un volet « études » qui déterminera, sur la base du diagnostic, les tendances d'évolution à l'horizon 2015 et les scénarios qu'il est possible d'envisager en termes d'usages et de protection des milieux. Ces scénarios devront mettre en évidence les objectifs sectoriels et leurs impacts pour chaque enjeu identifié du SAGE, grâce notamment à l'élaboration d'indicateurs. Cette étape comporte également un volet « actions » puisque chaque scénario devra être décliné en programme d'actions adaptées.

La concertation entre les différents acteurs de la CLE reste au cœur de la démarche pour choisir un scénario cohérent. L'expérience des autres SAGE montre que cette phase nécessite une durée d'un an environ.

Un projet de cahier des charges a d'ores et déjà été communiqué aux membres du bureau de la CLE pour recueillir leurs observations et les participants aux groupes de travail thématiques ont également pu faire part de leurs attentes sur le contenu et les objectifs de l'étude.

La réalisation de cette phase devra prendre en compte les objectifs de bon état des eaux à l'horizon 2015 définis par la Directive Cadre sur l'Eau, transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. A cet effet, le travail réalisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la probabilité d'atteindre un bon état des eaux de surface et souterraines constitue une solide base de départ. Ainsi, le travail mené cible les enjeux prioritaires pour la seule masse d'eau étudiée actuellement : la rivière Loiret . Par exemple, pour le Loiret, il existe un risque de non atteinte du bon état en 2015 en raison du paramètre « phytosanitaires » et par conséquent, des actions supplémentaires devront être menées.

L'objectif de bon état des eaux en 2015 défini par la Directive cadre pour 2015, englobe le bon état chimique et écologique des eaux de surface. Ainsi, on peut imaginer par exemple que certaines espèces de poissons carnassiers pourront se reproduire dans les eaux du Loiret en 2015.

Les représentants de la CLE
Val Dhuy Loiret

Collège des Élus

- Conseil Régional du Centre
(Mme BOSSET)
- Conseil Général (M. CLEMENT & M. VILLETTE)
- Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (M. RABOURDIN)
- Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (M. SAURY)
- Commune de Darvoy (M. GOUJON)
- Commune de Férolles (M. CAMUS)
- Commune de Jargeau (M. MOIZO)
- Commune de Marcilly en Vilette (M. PLANCON)
- Commune de Mareau aux Prés (Mme BUREAU-MAYEUX)
- Commune d'Olivet (M. REGUIGNE)
- Commune d'Orléans (M. DUPONT et Mme BOIN)
- Commune d'Ouvrouer les Champs (Mme DUIJVESTIJN)
- Commune de St Cyr en Val (M. MICHAUD)
- Commune de St Denis en Val (M. MAGET)
- Commune de St Hilaire Saint Mesmin (M. SURAND)
- Commune de St Jean le Blanc (M. BOIS)
- Commune de St Pryvé Saint Mesmin (M. PREVOST)
- Commune de Sandillon (M. BRUSSEAU)
- Commune de Tigy (M. BRINON)
- Commune de Vienne en Val (M. LACOUR)

Collège des usagers

- Chambre d'Agriculture du Loiret (M. GIRARD et M. FLIPO)
- Chambre de Commerce & d'Industrie (MM. BROUSSOUX & LEMIEUX)
- Association Syndicale des Riverains (M. GERMOND)
- Association pour la Protection du Site du Loiret (M. RENARD)
- Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne (Mlle BRIANCON)
- Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret (M. HERVET)
- Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir ?" (M. KIRGO)
- Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site (M. BONNEVIOT)
- Le Sandre Orléanais (M. RICHARD)

Collège des représentants
de l'État et de
ses Établissements publics

- Préfecture de la région Centre et du département du Loiret
- Sous-préfecture de l'arrondissement d'Orléans
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Centre
- Direction Régionale de l'Environnement
- Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts
- Direction Régale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Direction Départementale de l'Équipement
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- Conseil Supérieur de la Pêche

De nouvelles perspectives d'entretien des cours d'eau

Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret

Le S.I.B.L., créé en 1951, regroupe 18 communes du bassin versant : Darvoy, Férolles, Guilly, Jargeau, Marcilly-en-Villette, Neuvy-en-Sullias, Olivet, Orléans, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Tigy et Vienne-en-Val. De par ses statuts, il a pour mission d'exécuter les travaux d'aménagement et d'entretien du bassin versant du Loiret. Son espace d'intervention est le bassin versant du Dhuy dans sa totalité. Il assure également depuis 1961 l'entretien du domaine public du Loiret par le biais d'une convention avec l'Etat (la partie non domaniale du Loiret ainsi que ses affluents étant gérée par l'Association Syndicale des Riverains du Loiret). Le S.I.B.L. réalise sur la demande des communes membres, des travaux d'hydraulique, assure la gestion des ouvrages de retenue situés sur le Dhuy et entretient le lit et les berges des rivières et des fossés, ainsi que des gros collecteurs de drainage. Pour les gros travaux, le S.I.B.L. fait appel à des entreprises privées.

Une étude préalable à la restauration des cours d'eau

Soucieux de l'avenir des cours d'eau, le S.I.B.L. souhaite aujourd'hui engager une approche hydro-écologique des milieux aquatiques, c'est pourquoi le Syndicat s'est porté maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude qui a pour objet la définition et la hiérarchisation des actions à réaliser pour la restauration et l'entretien du Loiret domanial et de ses affluents.

Cette étude est issue d'une concertation avec l'Agence de l'Eau, pour contractualiser l'ensemble des travaux sur une durée de 5 ans. En outre, elle a pour ambition de promouvoir une intervention différenciée pour chaque tronçon de cours d'eau, selon les usages et les problèmes rencontrés. Un comité de pilotage est chargé de s'assurer de la conformité de l'étude avec le cahier des charges et de valider les prestations du bureau d'études à la fin de chaque phase. Ce comité de pilotage est composé de 8 représentants du S.I.B.L. et 7 représentants des organismes suivants : Agence de l'Eau, DIREN, DDAF, Chambre Départementale d'Agriculture, Conseil Général, Conseil Supérieur de la Pêche et Fédération de pêche du Loiret.

Les premiers éléments de l'état des lieux et du diagnostic

Le bureau HYDROCONCEPT chargé de l'étude a présenté le 24 novembre dernier les premiers éléments d'état des lieux et de diagnostic au comité de pilotage. Une première phase de relevé de terrain pendant l'été 2004 a permis de recenser les informations relatives aux thèmes suivants :

- Occupation du sol en bordure du cours d'eau
- Ripisylve : densité, largeur, morphologie, diamètre moyen des Aulnes et des Saules,...
- Berges : stabilité, morphologie, problèmes rencontrés,...
- Lit mineur : morphologie, granulométrie, faciès d'écoulement, frayères,...
- Usages : pompages, rejets, zone de pêche, accès au cours d'eau, abreuvoirs,...

Ces informations ont été reportées sur un logiciel d'information géographique, permettant d'élaborer des cartes thématiques des cours d'eau.

L'appréciation de la qualité du milieu a été réalisée grâce à la méthode du REH (Réseau d'Evaluation de l'Habitat) qui définit un code couleur : rouge, orange, jaune, vert et bleu pour chaque classe de qualité (rouge= très mauvais ; bleu = très bon). Une couleur a ainsi été affectée à chaque tronçon de cours d'eau. Sur la base de ces éléments, des solutions seront proposées permettant, selon les secteurs, de gagner une ou deux classes de qualité tout en maintenant les usages identifiés (évacuation des eaux, agriculture, urbanisation,...).

La durée et le financement

L'étude se déroulera sur une période de 8 mois. Le coût de l'étude, d'un montant de 69 000 € TTC, est financé à 70% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général et les 30% restant par le S.I.B.L..

Patrick RABOURDIN
Vice-Président de la CLE
Président du S.I.B.L.

L'ECHO DU VAL est édité avec la participation financière, du Conseil Régional du Centre, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et des villes du Bassin.

L'ECHO DU VAL N°2 - janvier 2005
Commission Locale de l'Eau Val Dhuy Loiret
Espace Saint-Marc - 5 place du 6 juin 1944 - BP 95801 - 45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 78 76 11 - Fax : 02 38 78 49 32 - E-mail : omassat@agglo-orleans.fr
Directeur de la publication : Régis Réguigne - Rédacteur en chef : groupe Communication de la CLE
Conception graphique : www.patricegabin.com - Crédit photo : Agglo - APSL
Photogravure : FBI - Impression : Imp. La Laborieuse

